

MAIRIE DE METZ
06 JUIN 2017
Route de Thionville



16 MAI 2017



Monsieur Dominique GROS
Maire de Metz
BP 21 025
57 036 METZ cedex 01

MAIRIE DE METZ
01 JUIN 2017
COURRIER

Direction générale
des patrimoines

Monsieur le Maire,

Le directeur général

Par courrier du 18 avril 2017, vous avez souhaité recevoir le procès-verbal de la Commission nationale des secteurs sauvegardés, qui s'est réunie le 15 décembre 2016 pour examiner le projet de plan de sauvegarde et de mise en valeur révisé de Metz. Je vous informe que ce procès-verbal a été transmis le 27 avril 2017 à Monsieur le Préfet de la Moselle, autorité administrative compétente, qui doit par ailleurs mener l'enquête publique. Je vous adresse également ce document.

Lors de l'examen du dossier, certaines observations concernant la réglementation relative aux terrasses ont été émises par la Commission nationale.

Signature

Afin de prendre en compte les ajustements nécessaires dans une nouvelle rédaction du règlement, la Commission nationale a demandé qu'un rapport soit rédigé par la ville et validé par les services de l'État. Dans la mesure où ces propositions d'évolution du règlement modifient le projet initial examiné par la Commission nationale, le rapport devra être également soumis à la commission locale et faire l'objet d'une délibération de la collectivité.

182, rue Saint-Honoré
75033 Paris Cedex 01
France
Téléphone 01 40 15
Télécopie 01 40 15

Dès lors, le dossier qui sera soumis à l'enquête publique devra être accompagné du procès-verbal de la Commission nationale des secteurs sauvegardés, auquel sera annexé le rapport validé par la ville et les services de l'État, ainsi que la délibération de la collectivité et l'avis de la commission locale.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de ma considération distinguée.

REÇU LE
N°
- 6 JUIN 2017
PÔLE URBANISME

Vincent BERJOT